



SIMDUT pour: **S**ystème - **I**nformation - **M**atières - **D**angereuses - **U**tilisées - **T**ravail

## 1e SIMDUT

AU QUÉBEC LA FORMATION EST IMPORTANTE ET OBLIGATOIRE\*. ELLE S'ADRESSE À TOUTES LES PERSONNES QUI POURRAIENT ÊTRE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT EXPOSÉES À DES MATIÈRES DANGEREUSES AU TRAVAIL.

### FORMATION SIMDUT 2015

Le système d'information sur les matières dangereuses constitue la norme nationale canadienne en matière de communication des dangers liés aux produits chimiques utilisés au travail.

Le SIMDUT « 2015 » intègre le Système Général Harmonisé (SGH) qui est utilisé par le Canada pour classifier et communiquer ses activités avec ses partenaires commerciaux internationaux.

\* en vertu de la Loi sur la santé et sécurité du travail (S-2, r.13) selon l'art. 51 et art. 62.5





## LA FORMATION EST ADAPTÉE

- Pour les entreprises qui fabriquent, utilisent et/ou manipulent des matières dangereuses.
- Aux particularités spécifiques que peuvent rencontrer les travailleurs dans leur milieu de travail.
- À la nature des produits dangereux présents sur les lieux.
- Aux entreprises, qui transportent des marchandises dangereuses. (TMD)
- Selon les programmes de formation en recyclage établis par les autorités compétentes.



## AVANTAGES

- Connaître les dangers, que peuvent causer les matières dangereuses sur la santé et l'environnement.
- Faciliter la compréhension des propriétés physiques et chimiques des substances dangereuses de même que les valeurs en concentrations des produits qui peuvent mettre en danger la santé des utilisateurs.
- Faciliter la compréhension des informations concernant l'usage des équipements de protection mécaniques ou individuels.
- Savoir retrouver et communiquer les informations nécessaires en cas d'accident avec des matières dangereuses.





## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Les travailleurs de différents milieux utilisent souvent des produits dangereux sur les lieux de travail. Les étiquettes d'avertissement sur les produits utilisés comprennent des pictogrammes servant à identifier les niveaux potentiels de danger. Ces pictogrammes sont facilement identifiables.

Les étiquettes incluent une fiche de données sécuritaires qui, malheureusement, sont trop souvent ignorées par le personnel. Néanmoins l'employeur a la responsabilité de rendre ces informations disponibles et de s'assurer que le personnel en comprenne les indications.

- Informer les participants sur les changements importants apportés au SIMDUT. (SIMDUT 1988 vs SIMDUT 2015 vs SGH)
- Démystifier les responsabilités spécifiques incombant à chaque intervenant qui doit gérer et manipuler des produits dangereux.
- S'assurer que les travailleurs acquièrent les connaissances nécessaires et comprennent comment utiliser et manipuler de façon **sécuritaire** ces matières dangereuses.





# PLAN DE COURS

Notez que le cours prend en considération le SIMDUT 1988, toujours en vigueur jusqu'en décembre 2018.

- Introduction au SIMDUT harmonisé SGH (Système Général Harmonisé).
- Encadrement légal et aspects légaux.
- Le rôle et les responsabilités de chaque intervenant pour une bonne gestion des matières dangereuses. (Une coopération entre travailleur et employeur).
- Introduire la classification des produits dangereux.
  - Les pictogrammes.
  - Les classes et catégories de danger.
- La transmission d'informations sur les matières dangereuses.
  - Les étiquettes.
  - Les fiches signalétiques ou fiches de données de sécurité.
- Comprendre les renseignements inscrits sur une fiche de données de sécurité, (FDS, chacune des 16 sections)
- La préparation, les procédures et les méthodes de travail en lien avec les matières dangereuses.

La durée de la formation sur le SIMDUT peut dépendre de plusieurs facteurs selon vos exigences et votre secteur d'activité. Le personnel de l'organisme formateur prendra les informations nécessaires pour donner une formation adéquate.